

« SCI [REDACTED] » en dissolution
Société Civile Immobilière
Au capital de [REDACTED] €
Siège social : [REDACTED]

RCS ANTIBES : [REDACTED]

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 17 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 17 juin à 10h00, les associés de la Société [REDACTED], Société civile immobilière, se sont réunis à [REDACTED], en Assemblée générale extraordinaire sur convocation du Gérant.

Sont présents :

Mme [REDACTED]	propriétaire de :	1.530 parts sociales
Mme [REDACTED]	propriétaire de :	1.485 parts sociales
M. [REDACTED]	propriétaire de :	1.485 parts sociales

Soit au total 4.500 parts sociales représentant l'ensemble des parts sociales de la Société.

L'Assemblée est présidée par Mme [REDACTED], gérant.

Le Président indique que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Restitution du capital social ;
2. Distribution de dividendes ;

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président, après que tous les associés se soient exprimés sur les points ci-dessus, déclare la discussion close et met donc aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés, décide de procéder à la restitution du capital social comme suit :

Mme [REDACTED]	, détient 1530 parts sociales et se voit restituer la somme de [REDACTED] €
Mme [REDACTED]	détient 1485 parts sociales et se voit restituer la somme de [REDACTED] €
M. [REDACTED]	, détient 1485 parts sociales et se voit restituer la somme de [REDACTED] €

Pour un total de [REDACTED] €, correspondant à l'entièreté du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Aujourd'hui, l'Assemblée Générale Ordinaire des associés, décide de procéder à la distribution de dividendes pour un montant de [REDACTED] €, chaque associé recevra un dividende brut de 52,22€ par part sociale détenue.

La société effectuera donc la retenue à la source au taux conventionnel de 15% pour les associés personnes physiques, non-résidents fiscalement en France (Italie)

Par la suite la société déposera la déclaration n°2777D.

Par conséquent :

Mme [REDACTED] qui détient 1.530 parts sociales, recevra la somme de [REDACTED] €
($1.530 \times 52,22 \text{ €} = [REDACTED] \text{ €}$ - la retenue à la source de 15%)

Mme [REDACTED] qui détient 1.485 parts sociales, recevra la somme de [REDACTED] €
($1.485 \times 52,22 \text{ €} = [REDACTED] \text{ €}$ - la retenue à la source de 15%)

M. [REDACTED] qui détient 1.485 parts sociales, recevra la somme de [REDACTED] €
($1.485 \times 52,22 \text{ €} = [REDACTED] \text{ €}$ - la retenue à la source de 15%)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

De tout ce qui a été dit ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance.

[REDACTED], le 17 juin 2022

Le Président et associée,

L'associée,
Mme .

L'Associé,
M.